

BAC Professionnel TCVA

Technicien Conseil Vente en Animalerie

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences pour exercer un métier dans le domaine de la vente en animalerie :

- Connaissances et soins des animaux
- Techniques de vente et entretien d'un rayon, conseil au clients

DURÉE DES ÉTUDES

La formation est organisée sur 1708 heures sur 2 ans, soit 30,5 heures par semaine. S'y ajoutent 16 semaines de stage.

DÉLIVRANCE DE DIPLÔMES

Tout au long des 2 années de formation, les élèves sont soumis à un contrôle continu des connaissances, appelé CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Le diplôme final est attribué à partir des résultats obtenus : en **contrôle continu** et à des **épreuves terminales** passées en fin de formation.

POURSUITE D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

L'obtention du BAC Professionnel permet :

- de poursuivre des études **vers un BTS** par voie scolaire ou par apprentissage.
- **En Certificat de Spécialisation.**
- **D'intégrer la vie active** en tant que conseiller-vendeur, responsable de rayon, attaché commerciale... en magasins spécialisés, grandes surfaces de bricolage, libre-service agricole....



PUBLIC CONCERNÉ

Après une classe de seconde professionnelle (conseil-vente en animalerie ou options voisines)

Sous conditions : après une classe de première (Ministère de l'Agriculture ou Éducation Nationale) ou une Seconde Générale et Technologique (passerelle), une seconde professionnelle d'un autre secteur, certains CAP.

CONDITIONS D'ADMISSION

La candidature sera instruite en commission d'affectation par l'Inspection Académique Départementale « **procédure AFFEL-NET** ».

Elle est gérée par votre établissement d'origine.

Les candidats peuvent solliciter un stage d'immersion (une journée) dans le lycée.

ORGANISATION DE LA FORMATION

BAC Professionnel TCVA Technicien Conseil Vente en Animalerie

La formation est organisée sur 1708 heures sur 2 ans, soit 30,5 heures par semaine. S'y ajoutent 16 semaines de stage.



ENSEIGNEMENTS	
Français	2h00
Documentation	0h30
Langue Vivante (Anglais)	1h45
Histoire - Géographie	1h30
Éducation Physique et Sportive	2h00
Éducation Socioculturelle	1h30
Mathématiques	2h00
Informatique	0h30
Physique Chimie	1h45
Biologie écologie	2h15
Sciences économiques - Commerce - gestion de l'entreprise	5h30
Zootechne (connaissance de l'animal - techniques animalières)	4h15
Activités pluridisciplinaires	2h00
ENSEIGNEMENTS À L'INITIATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT	
Appui méthodologique	1h00
Diversité culturelle et développement durable	1h00
MODULE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE	
Installer et maintenir des animaux au jardin	1h00
ENSEIGNEMENTS OPTIONELS	
Section Européenne	2h00



LA SECTION EUROPÉENNE (facultative)

Elle comprend :

Un enseignement renforcé en anglais (1h de cours d'anglais parlé et 1h de cours de zootechne dispensé en anglais).

Un stage de 4 semaines dans un pays

d'Europe (aidé par une bourse).

Elle aboutit à un **passport « Europass mobilité »** qui atteste d'un temps de formation à l'étranger.

La **mention Europe** sur le diplôme.



FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Stage en animalerie	14 à 16 sem.
---------------------	--------------

Soins, gestion et maintenance sur l'animalerie de l'établissement	2 sem.
---	--------



Photos prises par nos soins dans le lycée horticole



Lycée Horticole de Blois
5-7 rue des Grands Champs
41029 BLOIS CEDEX

Tél. : 02.54.56.49.00 — mail : lpa.blois@educagri.fr

www.lyceehorti41.com

